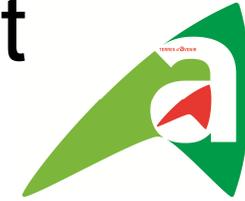


L'installation ovine en Auvergne et les outils d'accompagnement



Chantal Lamadon (chantal.lamadon@aura.chambagri.fr)

Les installations ovines aidées 2011 - 2015



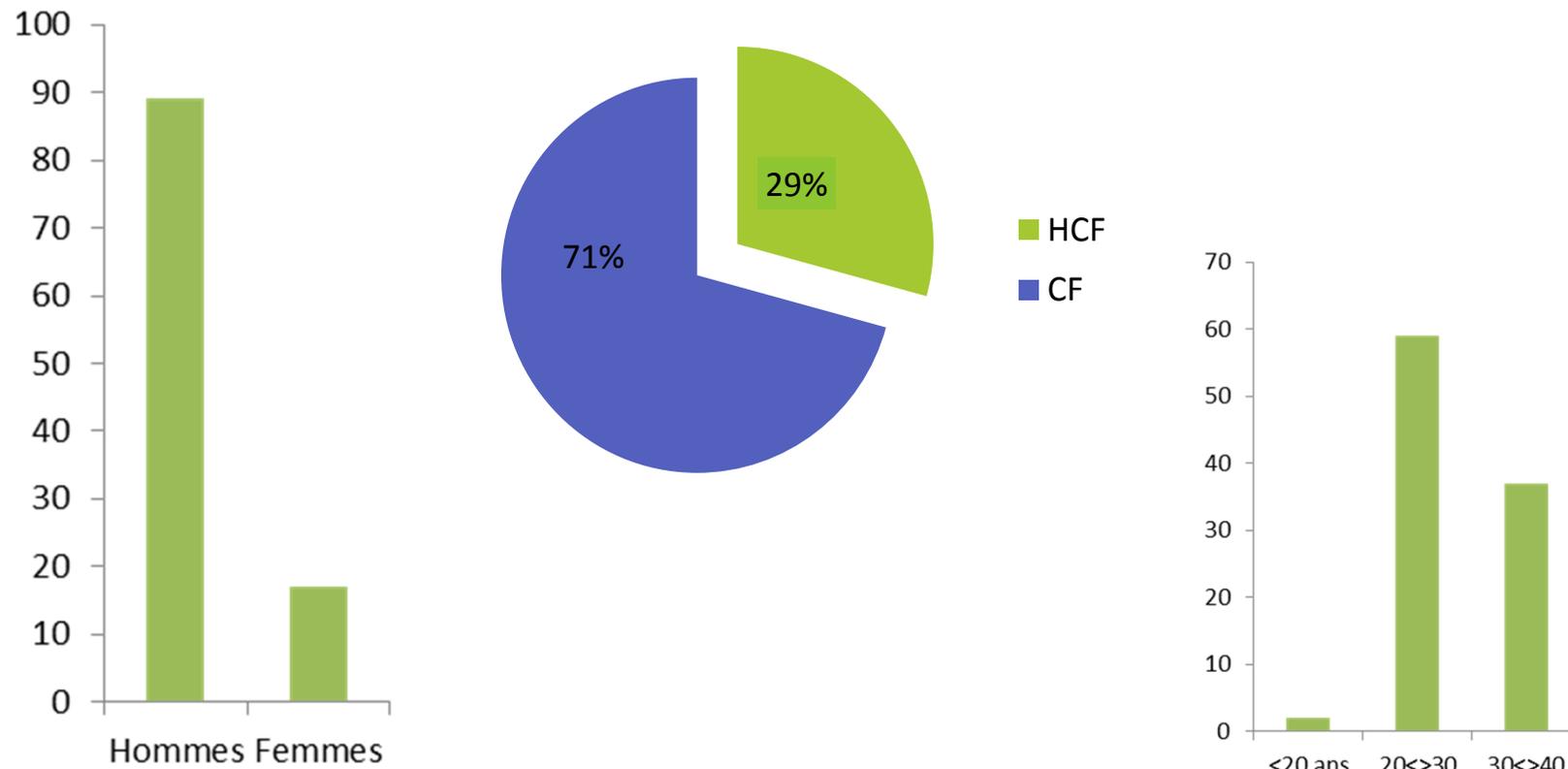
En préambule :

- Installations aidées représentent 51 % de l'ensemble des inscriptions MSA et 71% chez les moins de 40 ans

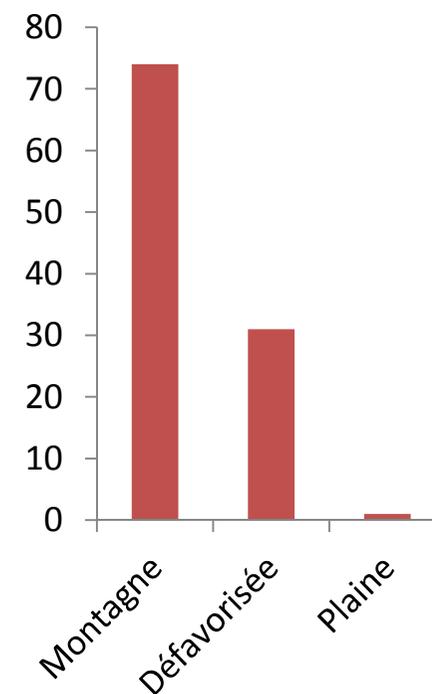
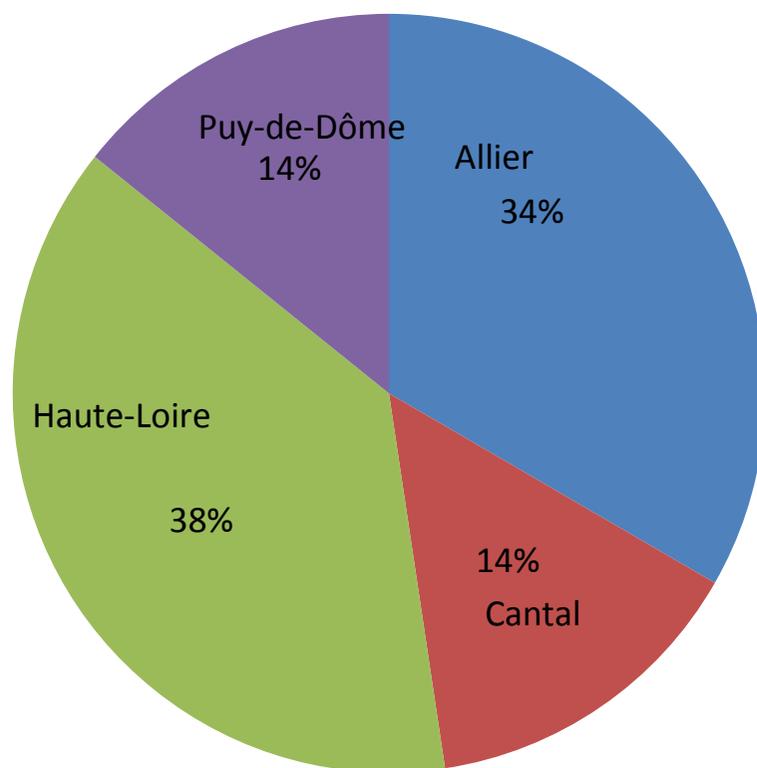
Sur la période 2011 – 2015 :

- En moyenne annuelle 21 installations avec des ovins
 → dont 9 en production spécialisée

Qui sont ces nouveaux installés ?



Où s'installent-ils ?

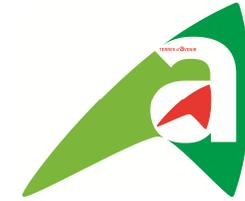


Zoom sur 2015/2016

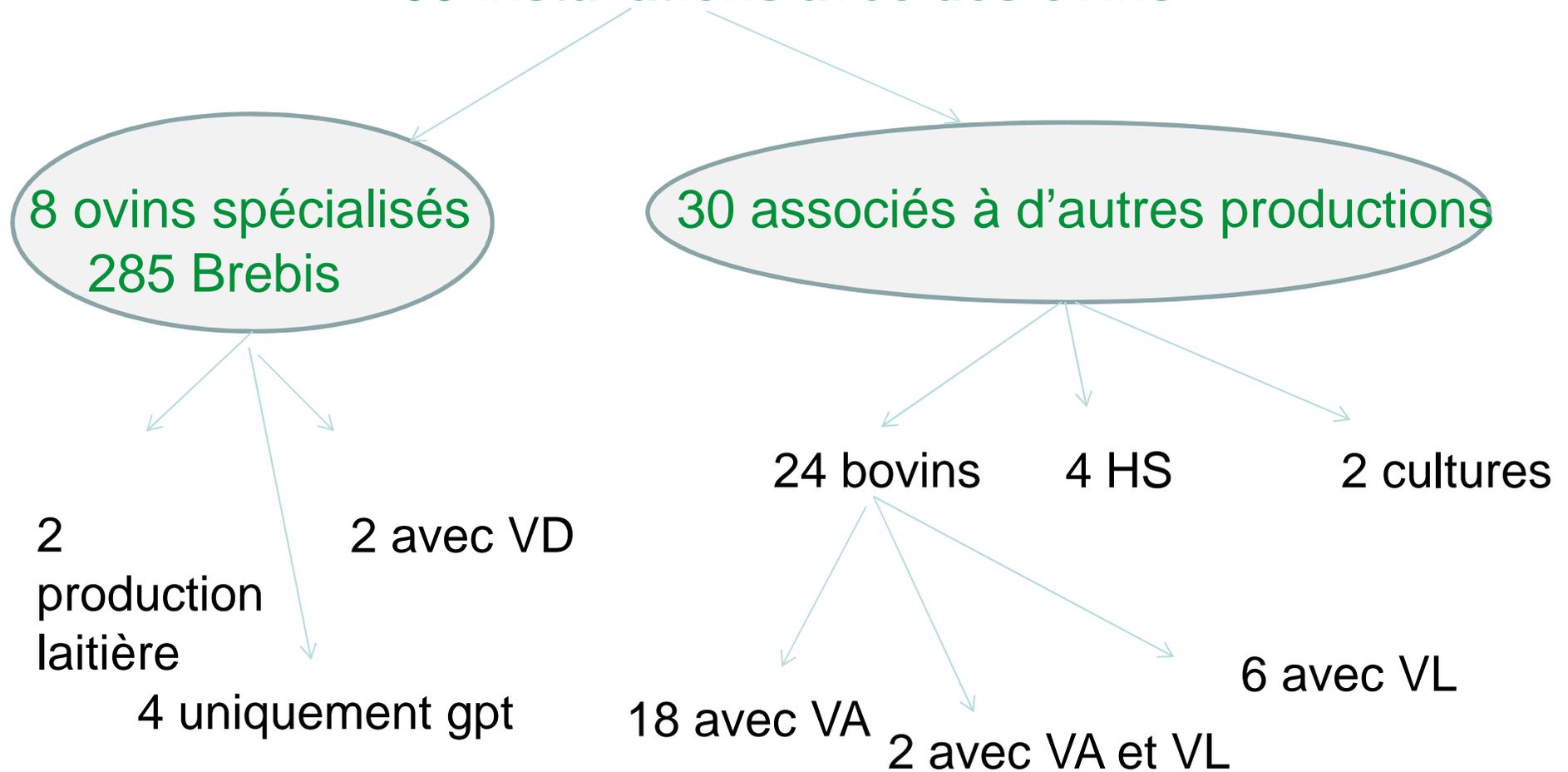


- Sur 18 mois : 38 projets d'installations avec des ovins
- Profils de candidats identiques à la période 2011/2015
- Plus de projets dans le 63 moins dans le 43
- 60% des installations en société

Zoom sur 2015/2016



38 installations avec des ovins



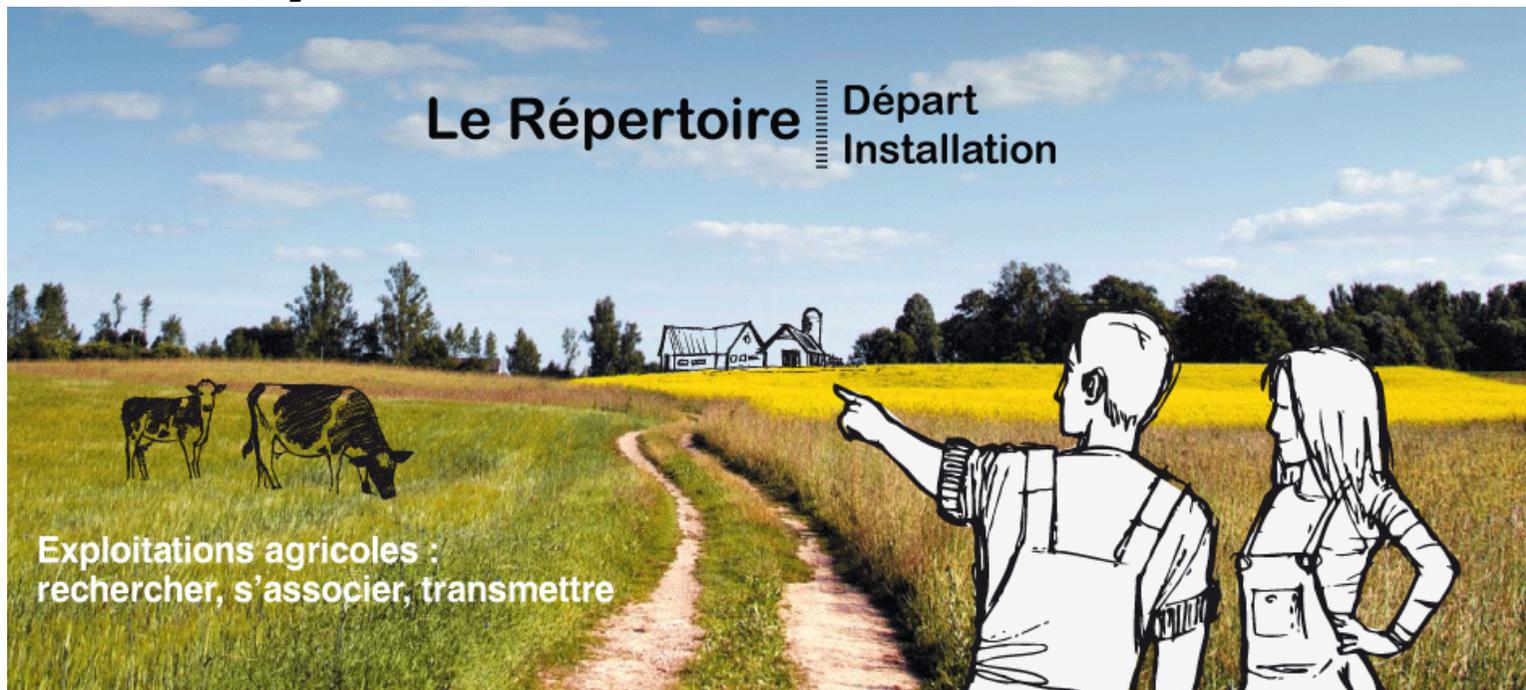


Des outils pour faciliter les transmissions et les installations

Le Répertoire Départ Installation



- Un outil pour faciliter la mise en relation cédants - repreneurs
- ***www.repertoireinstallation.com***



Sommet de l'élevage

Octobre 2016

Le stage de parrainage (ou de reprise)



- **Principe** : permettre à un porteur de projet de passer du temps sur l'exploitation du cédant avant son installation
- **Modalités** : 12 mois maxi avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle
- **Financement** : Etat ou Région ou Pôle Emploi

Pour le JA

- Acquisition de savoirs faire
- Connaissance fine de l'exploitation
- Connaissance de l'environnement social et professionnel

Les +

Pour le Cédant

- Fin de carrière facilitée (partage du travail)
- Transmission des savoirs faire

L'acquisition différée de foncier



- **Public** : tout porteur de projet, âgé de moins de 40 ans ayant réalisé une étude économique
- **Principe** :
 - Achat du foncier par la SAFER
 - Mise à disposition au porteur de projet avec une Convention d'Occupation Précaire (5 ans)
 - Paiement d'une redevance annuelle par le jeune
 - Achat par le candidat au bout des 5 ans
- **Montant maximum de la transaction** : 150 000 €

Dispositif issu d'un partenariat Safer Auvergne – Crédit Agricole Centre France – JA Auvergne

De l'accompagnement et du conseil



- Pour les cédants :
 - Les Points Accueils Transmission
 - Les Audits d'exploitation
 - Les Formations
 - Les conseils spécialisés (juridique, fiscal,,),
- Pour les jeunes
 - Les Points Accueils installation
 - La professionnalisation PPP
 - Le conseil pré et post installation

Merci pour votre attention,,,